

FORMULAIRE D'INTENTION D'ATTRIBUTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

***Important : Formulaire à remplir et à envoyer par courrier
à FACE Yvelines - 1 rue des Hêtres - 78190 Trappes
ou par mail à : m.mansouri@fondationface.org***

NOM DE VOTRE ENTREPRISE

Adresse :

Code postal : Ville :

SIRET :

PERSONNE À CONTACTER

.....

Fonction :

Téléphone :

Mail :@.....

MODALITÉS DE VERSEMENT

Montant du versement€

Par virement :

IBAN : FR76 1751 5006 0008 2636 3753 805

BIC : CEPA FR PP 751

SIRET n° 424 702 918 000 55

Merci d'indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé du virement

Par chèque : À l'ordre de FACE Yvelines



VERSEMENT DE LA TAXE

1. Déterminez **votre enveloppe solde pour 2022** à partir de votre masse salariale 2021
2. **Effectuez le versement** par chèque ou par virement directement à FACE Yvelines
3. **Envoyez le formulaire** d'attribution par voie postale ou par mail

À réception de votre versement, FACE Yvelines vous transmettra le reçu libératoire

**Taxe d'apprentissage
 0,68% de la masse salariale de N-1**

**87%
 de la taxe d'apprentissage**

Financement de l'apprentissage

13% de la taxe d'apprentissage

*Financement des actions d'orientation
 Versement de l'entreprise à FACE Yvelines*

FACE Yvelines est habilité à recevoir le solde de la taxe

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises fixé à 0,68% de la masse salariale.

- **87% de la taxe est destinée au financement de l'apprentissage**

- **13% de la taxe est destinée à des dépenses libératoires**

Le versement du solde de la taxe doit être versé directement auprès des établissements habilités.